

RAPPORT N° 95/4-44
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

1°) CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES
2°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1°) Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création et à la transformation de postes au Tableau des Effectifs.

a) Je vous propose la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants,
- 1 poste de Technicien Territorial Chef,
- 2 postes d'Educateur des APS de 1ère Classe,
- 1 poste de Rédacteur,
- 2 postes de Caporal.

b) Je vous propose la création d'un emploi contractuel de Chargé de Mission à l'Insertion.

L'insertion étant un axe fort de la politique de la Ville et compte tenu des interventions de tous ordres en la matière, il est nécessaire de créer une Mission à l'Insertion qui coordonnera l'ensemble des dispositifs communaux (MSE, CIA, Insertion par l'Economique, PLIE...) et qui établira la cohérence avec les acteurs et structures externes (Mission Locale, CLI, ANPE, DSU, CCAS, Saint-Denis Jeunes, autres structures associatives...).

Cette mission devra donc veiller à ce que les actions des services communaux et des acteurs extérieurs concourent au développement de l'emploi et de l'activité sur la Ville, et favoriser la mise en place de guichets uniques.

Etant donné la complexité et la sensibilité de ce domaine, je vous propose la création d'un emploi contractuel de Chargé de Mission à l'Insertion dont le rôle sera l'impulsion, la coordination et le suivi de ce secteur sur le territoire communal.

RAPPORT N° 95/4-44

Il s'agit d'un emploi de Catégorie A créé dans le cadre de l'Article 3 / Aliéna 3 de la Loi du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Compte tenu de la spécificité du domaine, et pour une opérationnalité immédiate, je vous propose d'ouvrir ce poste aux personnes ayant exercé effectivement, pendant au minimum cinq ans, des fonctions du niveau de la Catégorie A ou de Cadre dans une administration ou un établissement public, dans une institution publique ou privée dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, et ayant une parfaite connaissance des réseaux et des dispositifs d'insertion.

Le recrutement se fera sur l'Indice Brut 1015 au maximum.

c) Je vous propose la transformation des postes suivante :

Situation ancienne	Nombre de postes	Situation nouvelle	Nombre de postes
Agent Administratif	2	Agent du Patrimoine de 2ème Classe	2

2*) Suite à la parution au Journal Officiel des Décrets n° 95-25, n° 95-27, n° 95-31 et n° 95-33 du 10 janvier 1995, les statuts particuliers des Rédacteurs, Educateurs des Activités Physiques et Sportives, des Techniciens, des Educateurs de Jeunes Enfants, et des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques ont été entièrement refondus.

Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de procéder à la modification du Tableau des Effectifs.

Je vous propose donc la transformation des postes ainsi qu'il suit :

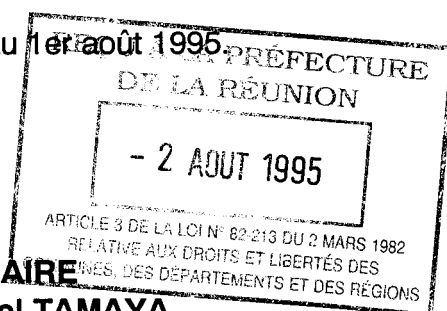
Situation ancienne	Nombre de postes	Situation nouvelle	Nombre de postes
Rédacteur	30	Rédacteur	34
Rédacteur Principal	4		

RAPPORT N° 95/4-44

Situation ancienne	Nombre de postes	Situation nouvelle	Nombre de postes
Rédacteur Chef	7	Rédacteur Chef grade provisoire	5
		Rédacteur Chef	2
Educateur des APS de 2ème Classe	19	Educateur des APS de 2ème Classe	27
Educateur des APS de 1ère Classe	8		
Technicien Territorial	30	Technicien Territorial	37
Technicien Territorial principal	7		
Technicien Territorial Chef	11	Technicien Territorial Chef grade provisoire	7
		Technicien Territorial Chef	4
Educateur de Jeunes Enfants	6	Educateur de Jeunes Enfants	7
Educateur Principal de Jeunes Enfants	1		
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2ème Classe	9	Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2ème Classe	10
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 1ère Classe	1		

Il est à noter que ces transformations prennent effet au 1^{er} août 1995.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/4-44
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juillet 1995**

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

- 1°) CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES**
- 2°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/4-44 du Maire ;

Vu le rapport de André BOURGIN, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

- a) Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :
 - 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants,
 - 1 poste de Technicien Territorial Chef,
 - 2 postes d'Educateur des APS de 1ère Classe,
 - 1 poste de Rédacteur,
 - 2 postes de Caporal.

- b) Approuve la création d'un emploi contractuel de Chargé de Mission à l'Insertion tel que présenté au texte du Rapport.

DELIBERATION N° 95/4-44

c) Approuve la transformation des postes, ainsi qu'il suit :

Situation ancienne	Nombre de postes	Situation nouvelle	Nombre de postes
Agent Administratif	2	Agent du Patrimoine de 2ème Classe	2

ARTICLE 2

Approuve la modification du Tableau des Effectifs –transformations prenant effet au 1er août 1995–, ainsi qu'il suit :

Situation ancienne	Nombre de postes	Situation nouvelle	Nombre de postes
Rédacteur	30	Rédacteur	34
Rédacteur Principal	4		
Rédacteur Chef	7	Rédacteur Chef grade provisoire	5
		Rédacteur Chef	2
Educateur des APS de 2ème Classe	19	Educateur des APS de 2ème Classe	27
Educateur des APS de 1ère Classe	8		
Technicien Territorial	30	Technicien Territorial	37
Technicien Territorial principal	7		
Technicien Territorial Chef	11	Technicien Territorial Chef grade provisoire	7
		Technicien Territorial Chef	4

DELIBERATION N° 95/4-44

Situation ancienne	Nombre de postes	Situation nouvelle	Nombre de postes
Educateur de Jeunes Enfants	6	Educateur de Jeunes Enfants	7
Educateur Principal de Jeunes Enfants	1		
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2ème Classe	9	Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2ème Classe	10
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 1ère Classe	1		

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL, 1995

LE MAIRE
Michel TAMAYA